



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 13/09/2025

A.O.C INNOVATION

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITE LIMITÉE

Au capital de 1.000 €

Située 10 Rue de la Fontaine – 78110 Le Vésinet

513 890 798 RCS Versailles

Le treize septembre deux mille vingt-cinq à 10 heures, les associés de la société A.O.C INNOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents et/ou représentés :

- Madame Anne-Christine AYED, détenant 76 parts sociales ;
- Monsieur Alexandre AYED, détenant 8 parts sociales ;
- Monsieur Oscar AYED, détenant 8 parts sociales ;
- Mademoiselle Camille AYED, détenant 8 parts sociales.

Les associés présents et représentés totalisent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer à l'unanimité.

Madame Anne-Christine AYED préside la séance en sa qualité d'associée majoritaire. Monsieur Alexandre AYED est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des associés la feuille de présence, dûment émargée, qui restera annexée au présent procès-verbal.

EXPOSÉ PRÉALABLE ET ORDRE DU JOUR

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Commissaire à la Transformation.
2. Décision de transformer la Société à Responsabilité Limitée (SARL) en Société par Actions Simplifiée (SAS).

3. Adoption des nouveaux statuts de la société sous sa forme de SAS.
4. Constatation de la fin des mandats des gérants.
5. Nomination du Président de la société.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance expose les motifs de la proposition de transformation.

Afin de bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'organisation et la gouvernance de la société, et dans la perspective de son développement futur, notamment suite à la vente de la participation de 30% dans la société +ImpaKT Luxembourg S.à.r.l (RCS Luxembourg B198768), il est proposé de transformer la société AOC Innovation en Société par Actions Simplifiée (SAS), conformément aux dispositions des articles L.227-1 et suivants du Code de commerce.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Commissaire à la Transformation, **Madame Isabelle Bonte, exerçant au sein de la société EAC, domiciliée au 101, chemin de Ronde – 78290 Croissy-sur-Seine**, désigné préalablement, attestant que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social.
- Le projet des nouveaux statuts de la société sous sa forme de SAS.

Après lecture de ces documents et un échange entre les associés, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION *Approbation du rapport du Commissaire à la Transformation*

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la Transformation, approuve ledit rapport dans toutes ses conclusions, notamment sur le fait que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal à son capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION *Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée*

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de transformer la Société à Responsabilité Limitée A.O.C INNOVATION en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.



Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. La dénomination sociale, l'objet, le siège social, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 1.000 €, mais il sera désormais divisé en 100 actions de 10 € chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION *Adoption des statuts sous la nouvelle forme*

En conséquence de la décision précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte dans leur intégralité les nouveaux statuts qui régiront désormais la société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée. Un exemplaire de ces nouveaux statuts, paraphé par les associés, est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION *Fin des mandats des gérants*

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que, du fait de la transformation de la société en SAS, les mandats de gérants de Monsieur Oscar AYED et de Monsieur Alexandre AYED prennent fin ce jour. L'assemblée leur donne quitus de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION *Nomination du Président*

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux nouveaux statuts, nomme en qualité de Présidente de la société, pour une durée indéterminée, Madame Anne-Christine AYED, née le 14 juillet 1961 à Neuilly-sur-Seine et demeurant 10 Rue de la Fontaine - 78110 Le Vésinet.

Madame Anne-Christine AYED, présente, déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION *Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et d'enregistrement requises suite aux décisions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Fait au Vésinet,

Le 13/09/2025

En cinq exemplaires originaux.

Signature des associés :

Madame Anne-Christine AYED



Monsieur Oscar AYED



Alexandre AYED



Mademoiselle Camille AYED

